

République française  
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2017\_003

Séance du jeudi 19 janvier 2017

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 13/01/2017

Présents : 14

*L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Secrétaire de séance: Albert  
DOUCHY

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE

**Représentés:** Jean-Paul VELAY par Michel RIOU

**Excusés:**

**Absents:** Laurent ARBOUSSET, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Regis DURAND, Christelle FOLCHER, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Thierry MAZOYER, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

**Objet: Mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes - DE\_2017\_003**

Monsieur le Maire présente au conseil une convention de mise à disposition d'un agent de la communauté de communes à la commune à la commune historique de Fraissinet de Lozère.

L'agent en question, Magali MARTINEZ avait été mis à la disposition de Fraissinet de Lozère, 5h par semaine, pour effectuer une mission d'accueil et de secrétariat.

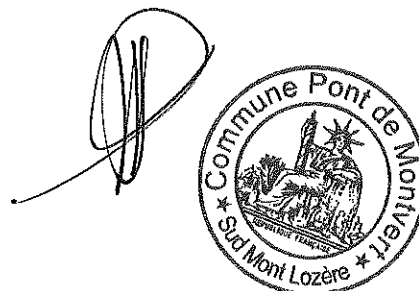
L'agent concerné est en congés maternité depuis le mois de juin et n'a pas été remplacé sur sa mise à disposition. Il apparaît donc que les besoins de la commune ont changé lors de la création de la commune nouvelle et qu'il ne semble pas opportun de continuer cette mise à disposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de dénoncer la convention passé le 23/02/2012 avec la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère et portant sur la mise à disposition d'un agent, le besoin n'existant plus.

- **DEMANDE** à la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère de bien vouloir prendre une délibération en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/01/2017 048-200057594-20170119-DE_2017_003-DE